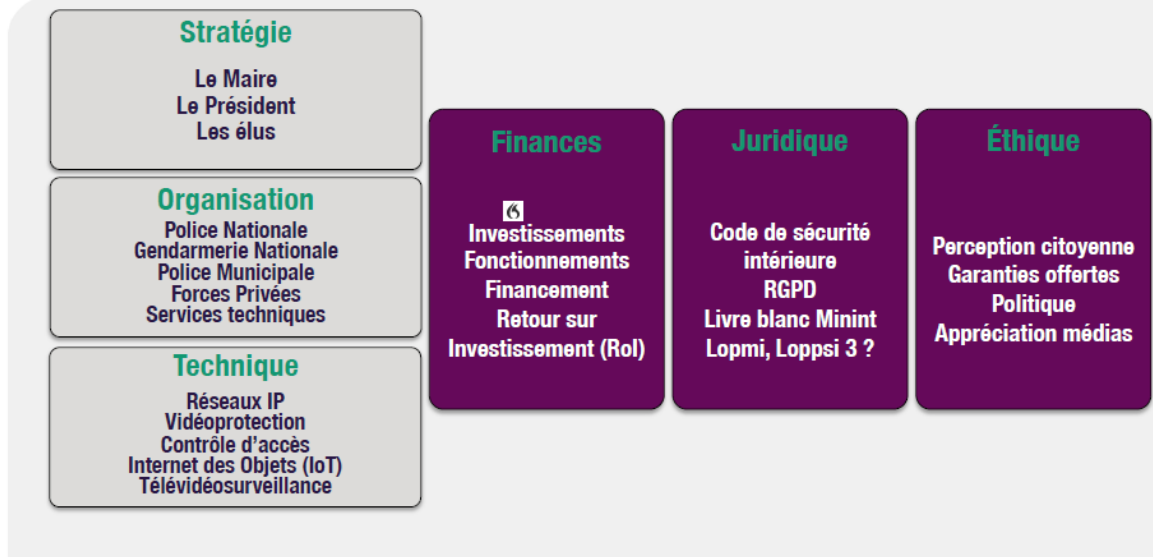


À l'issue de l'assemblée générale 2022 du FGS, et conformément à la tradition, nous avons suivi une conférence, donnée par nos collègues et partenaires de l'an2v, Dominique Legrand, Président et Rémi Fargette, Directeur général, sur le thème de l'intelligence artificielle en vidéoprotection. Rappelons que l'an2v, c'est l'association nationale française de vidéo protection : quatre conférences thématiques parents, des événements, dont les universités de la sécurité chaque mois de juin à Lyon, des groupes de travail thématiques, des réunions distancielles, un catalogue, fourni, de formations et une publication par an, le guide Pixel.

L'action de l'an2v en vidéoprotection s'inscrit dans le cadre des travaux du Conseil national de l'industrie, principal outil de la stratégie industrielle de la France, et plus particulièrement de son objectif intitulé *Les territoires de confiance*, qui vise à positionner l'industrie française comme leader mondial de la sécurité de la ville intelligente. Pour le développement de cet axe, cinq groupes de travail ont été créés, et l'an2v met son expertise à disposition, selon son approche désormais classique, qu'elle préconise pour tout projet de vidéo protection : six blocs indépendants doivent être traités cumulativement pour qu'un projet puisse aboutir : stratégie – organisation – technique – finances – juridique – éthique (cf. schéma)

## Outil 1 : Décomposition en 6 blocs indépendants

— Outil AN2V dès 2004



DAN2V  
2022

L'intelligence artificielle étant un moyen et non une finalité, elle doit s'inscrire dans l'expression fonctionnelle du besoin pour la sécurité des biens et des personnes et ces trois étapes, que sont la phase de dissuasion, la phase de protection et la phase d'élucidation. Si l'attente de la population concerne surtout la phase de protection, on comprend bien que l'intelligence artificielle est surtout mise en œuvre dans la phase de dissuasion, et c'est là que les enjeux sont les plus grands car il s'agit d'utiliser les diverses formes de cette nouvelle technologie en s'assurant du respect des libertés et des droits fondamentaux en général.

Nos experts nous ont expliqué que si l'on veut augmenter les services proposés aux citoyens, en temps réel, dans le respect de ces droits, sur tout le processus de traitement – phase 1 je détecte une anomalie, phase 2 je transmets, phase 3 j'analyse l'information, phase 4 j'interviens - les cas d'usage de l'IA dans la vidéoprotection doivent être listés et décrits (cf. schéma).

## Tendance « lourde »

### Les 164 usages « IA dans vidéo »

GT AN2V		On souhaite en 2022	On souhaite à 5 ans	à prévoir un jour, pourquoi pas	NON
164 usages IA ?					
23-sept-21					
0					
0					
0					
0					
1 Intrusion (3)					
1	Présence simple dans zone interdite				
2	Franchissement d'une ligne				
3	Intrusion multiple, simultanée				
2. Véhicules (37)					
4	Plaques minéralogiques Parking	Gestion parking privatif, Ouverture automatique de la barrière si ticket payé			
5		Gestion parking public, optimisation, complet...			
6		Détecter une incohérence entre "type de véhicule (modèle, couleur)" et plaque (véhicule volé sur parking)			
7	Ouverture de barrière				
8	Détection véhicule volé et/ou recherché (Fichier FOVES)				
9	Maraudage				
10	N passages ?				
11	Assurance obsolète				
12	Vignette Crit'Air				
13	Contrôle technique				
14	Non immatriculée !				
15	Type de plaque (détection pays)				
16	Vidéoanalyse				
17	Véhicule gênant				
18	Stationnement (perception des recettes sur une zone)				
19	Exemple Déchèterie				
20	File réservée au covoiturage, donc verbalisation si conducteur seul				
21	Couloir de bus (OK bus, OK taxi, OK Police, OK pompier, pas OK le reste...)				
22	Transport matière dangereuse (plaque TMD)				
23	Dans tunnel : temps de parcours anormal, véhiculé entré mais pas sorti...				
24	WIM : Détection de PL en surpoids à la volée, sur boucle au sol et caméra pour la plaque				
25	Repérage de PL sur voie interdite (Hauteur)				
26	Télébadage autoroute remplacé par une lecture de plaque				
.../...					
159	Trop de bus dans cette voie				
160	Trop de vélos dans une rue				
161	Trop de personnes devant un collège à 8h30 le mardi				
162	Analyse des vitesses	Moyennes de vitesse des vélos			
163		Moyennes de vitesse des voitures			
164		Pic de vitesse de trottoirs			

42V  
22

Fichier XLS à charger : <https://an2v-surete.org/index.php/s/zkDK6P2jDmWpLZm>

1

Et attention aux usages inattendus, non souhaités, inadmissibles dans un état de droit et une société démocratique. Nous avons tous en tête quelques démonstrations d'hyper technologie intelligente et tueuse ou de voiture autonome tournant en rond, confrontée à des données contradictoires.

En France, c'est la loi pour une sécurité globale préservant les libertés qui donnent le ton, en particulier son article 42. Si dans ce cadre il est possible d'imaginer des projets de vidéoprotection intégrant de l'IA, la commission nationale informatique et libertés veille au grain. Elle a élaboré un projet de position relative aux conditions de développement des caméras dites « intelligentes » ou « augmentées » dans les espaces publics, que nous livrons à la réflexion du lecteur : <https://an2v-surete.org/index.php/s/4NLcGA4Jg9kKGTt>.

Nos experts de l'an2v y ont répondu. Ils ont sollicité leurs entreprises membres, qui ont analysé le projet et exprimé leurs attentes : le rôle important joué par l'humain doit être davantage pris en considération et les agents qui utilisent les dispositifs de vidéo protection doivent impérativement être formés. Elle revendique également un droit à l'expérimentation, en collaboration avec les institutions concernées y compris l'autorité de surveillance qu'est la CNIL Le lecteur peut prendre connaissance de cette prise de position ici : <https://an2v-surete.org/index.php/s/iyLmzo9TGXnXnKo>.



Nous avons échangé sur l'approche des autorités de surveillance, en France et en Suisse, s'agissant des *bacs à sable* jugés indispensables à toute évolution des pratiques dans le respect des législations et des personnes. Si nos amis experts ont regretté la contradiction apparente entre le droit formel d'expérimenter les autorisations accordées par la CNIL, nous n'avons pu, quant à nous, que constater qu'il y a également, chez nous, encore loin de la coupe aux lèvres ...

Isabelle Dubois, Présidente du FGS, novembre 2022